

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Délibération n°23-12-22

Objet : Stérilisation et identification des chats errants – Partenariat avec la Fondation « 30 millions d'amis » et l'association Citanimal

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre 2023 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le jeudi 07 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

Etaient présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid / GABET Jérémy / CAMPHIN Nathalie / DHAUSSY Francine / PENAUD Patrick / BRENET Brigitte / FLAMEY Martine / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / COZETTE Bruno / MATER Rudy / COSSART Morgan / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Etaient représentés : HEBERT Christelle donne procuration à BLONDIAUX Eric / HOUPE Loïc donne procuration à DUVIVIER Laurent

Etaient absents : LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Au titre de son pouvoir de police générale et en vertu de l'article L.2212 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est habilité à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation sur le territoire communal. La Ville de La Sentinelle est concernée par ce phénomène, notamment par la prolifération de chats libres.

Le Code Rural et de la Pêche Maritime confère au maire un pouvoir de police spécial pour lutter encore plus efficacement contre ce phénomène. Ainsi l'article L.211-27 dispose que « *Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, afin de procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.214-65, préalablement à leur relâchement dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association* ».

C'est dans ce contexte qu'un partenariat a été mis en place entre la Fondation 30 Millions d'Amis, la Ville de La Sentinelle et l'association Citanimal.

Ayant à cœur de poursuivre l'action en 2024, la Fondation 30 Millions d'Amis propose une nouvelle convention dans laquelle la commune s'engage à participer, à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation et d'identification.

A cet effet, le nombre de chats errants à capturer et à stériliser a été estimé à 30 chats pour 2024. Le montant total des frais de stérilisation et de puçage est estimé à 2 700 € TTC, et la participation de la commune interviendrait à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- De verser à la Fondation 30 Millions d'Amis la participation à hauteur de 50% pour les 30 chats estimés en 2024 ;
- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Citanimal et autoriser Monsieur le Maire à signer.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le : 15/12/2023

Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le Maire,

Le(la) secrétaire de séance,




Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : La Sentinelle
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23_12_21
Objet :	23-12-21 Stérilisation et identification des chats
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905647-20231213-23_12_21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905647-20231213-23_12_21-DE-1-1_0.xml	text/xml	877 o
Document principal (Délibération) Nom original : 23_12_21 St__rilisation et identification des chats errants.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905647-20231213-23_12_21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	237.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2023 à 16h07min45s	Reçu par le MI le 2023-12-15